

Procès en appel de l’affaire Eugène Rwamucyo à la Cour d’assises de Paris

Ibuka France, 14 juillet 2026

Le procès en appel d’Eugène Rwamucyo se déroule actuellement devant la Cour d’assises de Paris. Ibuka France, partie civile dans ce dossier, a tenu à assister à toutes les audiences et à vous en informer régulièrement ; les comptes rendus complets sont disponibles sur notre site, pour suivre le déroulé du procès, les plaidoiries, les réquisitions et l’issue des délibérations.

Qui est Eugène Rwamucyo ?

Né en 1959 dans le nord-ouest du Rwanda, Eugène Rwamucyo est diplômé de médecine en 1989 à l’université de Leningrad (aujourd’hui Saint-Petersbourg), avant de rentrer au Rwanda pour enseigner à l’université de Butare. Il appartient alors au Cercle des républicains progressistes, un groupe d’intellectuels extrémistes fondé par Ferdinand Nahimana, à l’origine de la Radio-télévision libre des Mille Collines (RTLM). Au moment du génocide, il est accusé d’avoir incité la population à s’en prendre à la mino-

rité tutsi, notamment lors d’une prise de parole à l’université de Butare le 14 mai 1994, et est notamment soupçonné d’avoir enfoui des corps, en participant à la logistique de l’enfouissement des victimes dans des fosses communes.

À la chute du régime génocidaire, il fuit le Rwanda en juin 1994 via le Zaïre, avant de rejoindre Dakar, puis Abidjan et Lomé. Arrivé en France en 1999, sa demande d’asile est rejetée au motif de son implication dans le processus génocidaire, mais il obtient un titre de séjour et s’installe dans l’Essonne, où il exerce ensuite comme médecin du travail. Il est interpellé en mai 2010 alors qu’il assistait aux obsèques d’un ancien cofondateur de la RTLM ; une demande d’extradition du Rwanda à son encontre sera refusée quelques mois plus tard par la cour d’appel de Versailles.

Jugé une première fois en 2024, il est condamné par la Cour d’assises de Paris à 27 ans de réclusion criminelle pour génocide, complicité de génocide et crimes contre l’humanité. Son procès en appel s’est ouvert en juin 2026.



Dessin de Thomas Waroquier

Cinq semaines d'audience

Pendant ces cinq semaines, la Cour d'assises de Paris a entendu des témoins, parties civiles, experts et psychiatres, dans le cadre de débats animés par les avocats des deux parties.

Ce procès a une fois de plus mis en exergue la persistance des discours négationnistes : à maintes reprises, Eugène Rwamucyo, ses témoins de contexte ou son public ont livré une vision réécrite de l'histoire du gé-

nocide des Tutsi. L'audience a par ailleurs été émaillée par un incident survenu le 30 juin 2026, lorsque des soutiens de l'accusé ont brandi des banderoles en pleine séance, ce qui a conduit à l'intervention de la police et à une suspension d'audience. Cet incident appelle à une vigilance renouvelée.

Un point crucial a par ailleurs été rappelé : l'enfouissement des corps dans des fosses communes fait intégralement partie de la mécanique de destruction humaine et d'atteinte à la dignité des victimes et de leurs proches survivants, point confirmé par de nombreux témoignages.

Au terme de ces cinq semaines de débats, le procès entre dans sa dernière semaine, du lundi 13 au vendredi 17 juillet 2026 : plaidoiries des avocats des parties civiles, réquisitions du ministère public, plaidoiries de la défense, puis derniers mots de l'accusé avant les délibérations du jury.

L'issue de « l'affaire Eugène Rwamucyo » appartient désormais à la Justice, c'est ce que souhaite Ibuka France. Nous restons engagés à préserver et transmettre la mémoire due aux victimes du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda en 1994, à œuvrer pour que les criminels génocidaires présumés répondent de leurs actes devant la justice, condition d'une nation rwandaise réconciliée et débarrassée des haines du passé, et à accompagner les rescapés dans la limite de nos moyens.

Retrouvez l'ensemble des comptes rendus de ce procès sur : <https://www.ibuka-france.org/>

Equipe Ibuka France